



Nous sommes tous concernés !

La France doit faire face à la plus grave crise sanitaire depuis un siècle.

Les maires ont un rôle majeur à jouer au plus près de la population pour gérer cette crise !

Chères Hénouvillaises, Chers Hénouvillais,

Pour faire suite aux élections municipales du 15 mars, l'installation du nouveau Conseil Municipal avait été prévue le samedi 21 mars.

Compte tenu du contexte actuel, cette installation est reportée à une date ultérieure probablement fin mai 2020.

Le Conseil Municipal actuel doit continuer de gérer la commune au titre des affaires courantes. La priorité est de prendre connaissance de l'ensemble des textes préfectoraux et autres administrations et de les mettre au mieux en application.

Bien entendu, l'équipe sortante et la nouvelle équipe travaillent en concertation pour que certains dossiers avancent en toute transparence.

Aujourd'hui, l'essentiel est de faire face à la crise sanitaire.

Comptant sur le civisme et le bon sens de chacun,

Protégez-vous, prenez soin de vous, des vôtres, des autres,

Annette Candotto, Maire



La distribution a été faite avec des gants à usage unique

N'hésitez pas à appeler d'abord **votre médecin traitant et/ou faire le 15** si vous avez des doutes sur les symptômes du coronavirus.

Les renouvellements d'ordonnance : si vous avez un traitement pour 3 mois minimum, votre ordonnance peut être prolongée par votre pharmacien jusqu'au 15 avril 2020 sans que vous n'ayez besoin de vous rendre chez votre médecin traitant.

Les mesures locales mises en place par la municipalité, relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 :

- **L'accueil physique de la mairie n'est pas assuré** : pour toute démarche, adresser un message à mairie.henouville@orange.fr
- **Les services techniques** : pour tout besoin urgent, contacter le 07.87.69.90.96
- **Service école/salles communales** : pour tout besoin urgent, contacter le 06.42.95.50.87 (Ecole) ou le 06.47.10.49.36 (Salles communales)
- **La bibliothèque** est fermée.

- **L'aire de jeux** est fermée, **le boulodrome et le stade** ne doivent pas faire l'objet de regroupement jusqu'à nouvel ordre.
- **Le cimetière reste ouvert** : toutefois, il convient que chacun se protège en ouvrant et fermant le portail et en utilisant le robinet d'eau.
- **Tous les évènements et rendez-vous programmés** sur la commune, dans les semaines à venir sont annulés ou reportés jusqu'à nouvel ordre.

Les administrations proches :

- **La Trésorerie de Duclair** est fermée au public depuis le 16 mars. Des rendez-vous téléphoniques sont possibles au 02.35.37.50.52 . Pour les familles qui vont recevoir prochainement les factures de cantine et de garderie. Pendant le temps de confinement, il n'y a que l'envoi de chèque au centre d'encaissement ou un virement sur le compte de la Trésorerie dont les références figurent sur l'avis des sommes à payer qui sont possibles.
- **Service de La Poste** – l'établissement « *la Belle de Mai* » à Saint-Martin-de-Boscherville reste ouvert pour les services postaux dans le respect des consignes sanitaires. Les horaires sont les suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h à 12h30 et 15h30 à 19h ; dimanche 9h à 12h30
- **Les déchetteries** : conformément aux dispositions prises par le gouvernement, les déchetteries de la Métropole Rouen-Normandie sont fermées à l'ensemble des habitants de la Métropole. Seuls les professionnels sont autorisés à effectuer leurs dépôts à la déchetterie à Rouen (Quai Pré aux loups). La Métropole invite les habitants à mettre en place le paillage ou à reporter ou séquencer les tontes et la taille de haies. Des conseils de jardinage durable sont à retrouver sur www.metropole-rouen-normandie.fr/jardinage-durable .

Si besoin de courses alimentaires :

- Privilégier les *Drive*. Cependant le délai de retrait de la commande peut être de plusieurs jours, il faut donc anticiper. Aller sur le site du magasin, choisir son *Drive* et, si 'nouveau client', **Créer un compte** et/ou **Inscrivez-vous**. Les *Drive* les plus proches : Leclerc Bapeaume, Leclerc ou Carrefour Barentin et Intermarché Saint-Pierre-de-Varengeville. Ce dernier magasin peut livrer les courses commandées par le *Drive* à domicile, Tél : 02.32.96.18.30, le coût du service est de 5 €. Leclerc ne livre pas. - Si vous n'avez pas d'ordinateur, si personne autour de vous ne peut faire de courses pour vous, téléphoner en mairie, une Hénouvillaise s'est proposée pour effectuer cette action de solidarité.
- La boulangerie de Saint-Martin-de-Boscherville reste ouverte le matin jusqu'à 13h sauf le mercredi, le boulanger alimente toujours la boîte à pain d'Hénouville, rue de Bethléem. Merci de ne prendre que ce dont vous avez besoin chaque jour.
- Tour de Pizzz continue de venir le lundi soir
- Le marché hebdomadaire du samedi matin est maintenu, les deux maraîchers restent aussi ouverts.

Les déplacements hors du domicile sont limités à 1h par jour dans un rayon maximal d'1 km près du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Des attestations de déplacement dérogatoire sont mises à votre disposition sur la porte de la Mairie.

Être solidaire aujourd'hui, c'est d'abord *RESTER CONFINE* mais :

- Le confinement nous isole, **n'hésitez pas à téléphoner à nos voisins, aux personnes que nous savons fragiles pour avoir de leurs nouvelles.** C'est important. En cas de difficulté n'hésitez pas à téléphoner en Mairie, nous tenterons ensemble de trouver une solution. Vous pouvez proposer votre aide sur :#je veux aider.
- Les droits aux minima sociaux : les droits au RSA (revenu de solidarité active), à l'AAH (Allocation d'Adulte Handicapé) l'AEEH (Allocation d'Education d'Enfant Handicapé) sont automatiquement prolongés même si vous êtes dans l'impossibilité de faire la déclaration trimestrielle de ressources par ordinateur. Si ces allocations arrivent à échéance le droit est prolongé de 6 mois. Il n'y aura donc pas d'interruption de revenus.
- Des difficultés peuvent se présenter à vous, n'hésitez pas à téléphoner en mairie au 02.35.32.02.07 pour vous ou pour une personne que vous connaissez, nous tenterons de trouver une solution.
- L'application du plan communal de sauvegarde pour les personnes reconnues vulnérables de la commune a été mis en place.
- Les services sociaux continuent à fonctionner par téléphone :
 - ✓ Le CLIC Seine-Austreberthe (02.35.92.10.24) reste à disposition des plus de 60 ans et de leurs familles.
 - ✓ Le Centre Médico-Social de Duclair est accessible au 02.35.37.61.61
- Reporter toute démarche non urgente

Attention aux prochaines crues de la Seine entre le 7 et le 11 avril 2020.

Les conseils prodigués par le Conseil départemental 76, remis aux riverains des bords de Seine avant les évènements de débordement de la Seine entre le 9 et le 14 mars, restent d'actualité.

Transports en commun :

Le réseau Astuce a mis en place un service adapté depuis le 21 mars sur certaines lignes du réseau. Informations consultables sur <https://www.reseau-astuce.fr/fr/actualites/3/coronavirus-covid-19-service-adapte-a-compter-du-s/4/204>

Le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole a été approuvé lors du Conseil Métropolitain du 13 février 2020. Il est opposable depuis le 13 mars 2020 pour les autorisations d'urbanisme.

Il peut être consulté à titre informatif ou pour préparer une future demande d'autorisation d'urbanisme en version numérique sur <https://sigapp.metropole-rouen-normandie.fr/www/w/urbanisme/pluigrandpublic/>

- **Information du service urbanisme de la Métropole** : suspension des délais d'instruction après la parution de l'ordonnance 2020- 306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire :
- Un régime dérogatoire est ouvert à compter du 12 mars jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la cessation de l'état d'urgence sanitaire
 - Durant cette période :
 - 1) les délais d'instruction en cours au 12 mars sont suspendus et reprendront selon les dispositions précisées ci- dessus
 - 2) les délais d'instruction qui auraient dû débuter après le 12 mars voient leur point de départ reporté selon les dispositions concernant la fin de l'état d'urgence sanitaire (dispositions ci-dessus).
 - 3) ces mêmes règles s'appliquent pour les complétudes de dossier.

Les actions de chasse individuelles et collectives ainsi que les opérations de destruction des animaux nuisibles sont suspendues dans le département de Seine-Maritime.

Offres d'emploi à destination des demandeurs d'emploi, des étudiants ... pour un recrutement d'agents temporaires du 1^{er} juin au 30 août 2020 pour des tâches d'entretien des espaces publics, des bâtiments communaux, de la voirie ... Merci d'adresser en mairie un *curriculum vitae* accompagné d'un courrier de motivation.

Cette période de crise démontre l'importance de communiquer au plus près de la population :

- Consultez régulièrement le **site Internet de la commune** ; vous y trouverez des informations locales mais aussi venant de la Métropole et d'autres administrations.
- Abonnez-vous à **Illiwap**, application gratuite et sans publicité pour téléphone mobile, un outil intéressant pour la communication de la commune auprès de la population. Télécharger et installer l'application via Google Play ou Apple Store, puis chercher HENOUVILLE avec la loupe et s'abonner à la station.



Et profitez de votre jardin.